



## Recommandations professionnelles

### *Utilisation des moyens de communication électronique et des médias sociaux*

Étant donné que les médias sociaux ont pris un essor fulgurant au cours des dernières années et qu'ils peuvent être utilisés pour communiquer avec les élèves et dans certains cas, pour des activités d'apprentissage, il est bon de savoir que :




- Le contenu publié sur les médias sociaux devient automatiquement d'ordre public.
- Les propos circulent rapidement et demeurent longtemps.
- Les réputations peuvent être affectées.
- Les médias sociaux peuvent être un lieu de surveillance.
- Vous pouvez faire face à des accusations criminelles, des poursuites judiciaires, des sanctions administratives ou disciplinaires.

Donc, pour vous protéger, la CSCV vous suggère quelques recommandations professionnelles :

### Pour réduire les risques

#### *Interagissez avec les élèves de manière appropriée*

- 
- ▣ En tant que citoyenne ou citoyen numérique, servez d'exemple pour illustrer les comportements en ligne auxquels vous vous attendez de la part des élèves, expliquez aux élèves ce que constituent des comportements, commentaires, qualité de la langue et images appropriés en ligne.
  - ▣ Maintenez votre image professionnelle en restreignant vos communications électroniques avec les élèves à des heures convenables et sur des plateformes à vocation éducative bien établies (par exemple, un site web **ou un site de réseaux sociaux** dédié à un programme scolaire, un projet ou une classe plutôt qu'à un profil personnel).
  - ▣ Conservez un ton formel, courtois et professionnel dans toutes vos communications avec les élèves pour respecter des limites professionnelles entre vous et les élèves.
  - ▣ Évitez d'échanger des messages textes privés, numéros de téléphone, adresses de courriel ou photos de nature personnelle avec les élèves.
  - ▣ **Refusez les demandes d'ajout à titre d'« amie » ou d'« ami » si elles proviennent d'élèves et ne faites pas parvenir des demandes d'« amitié » aux élèves sur votre profil personnel. Il est toujours mieux de garder une distance professionnelle avec ceux-ci. Donc, faire les demandes d'amitié sur un site web ou un site de réseaux sociaux dédié à un programme scolaire, un projet ou une classe.**
  - ▣ Obtenez le consentement de l'autorité parentale avant d'utiliser les réseaux sociaux demandant une inscription pour les activités en classe.
  - ▣ Respectez les conditions d'utilisation des médias virtuels (ex. : c'est interdit d'utiliser Facebook pour les jeunes de moins de 13 ans).
  - ▣ Si vous créez une page professionnelle, veuillez en aviser votre supérieur.

#### *Comprenez les questions de confidentialité*

- ▣ Ajustez les paramètres de sécurité et de vie privée de vos comptes de réseautage social.
- ▣ Demandez aux autres de ne pas vous identifier sur des photos sans votre permission.
- ▣ Demandez aux autres de retirer tout contenu indésirable qui vous concerne.
- ▣ Soyez au courant des politiques et charte de la CSCV en matière de médias sociaux, de communications électroniques.
- ▣ Respectez la confidentialité des renseignements sur les élèves et les membres du personnel.

#### *Agissez avec professionnalisme*

- ▣ Faites preuve de transparence et d'authenticité. Utilisez votre véritable identité professionnelle en tout temps.
- ▣ Lorsque vous êtes en ligne, abstenez-vous de critiquer les élèves, vos collègues, votre employeur ou toute autre personne de la communauté scolaire.
- ▣ Évitez les commentaires impulsifs, inopportuns ou enflammés.



**« Ne publiez rien dans les médias sociaux que vous ne diriez pas en direct à la télévision »**